

COMMUNE DE CANAPLES
Département de la Somme

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018

NOMBRE DES MEMBRES :

Séance du 26 Octobre 2018

Composant le Conseil : 11

Présent à la séance : 08

Date de convocation : 18 Octobre 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt six octobre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire
Alain JARDIN, Aurore MERLIN, Léon LENNE, Jean Marc MOYAUX : Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Matthieu VANDENBUSSCHE donne pouvoir à Marcel POISSON
Jean Yves CANNESSON donne pouvoir à Pascal GODARD

Absents excusés :

/

Absents non excusés :

Emilie MICHEL

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Septembre 2018

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2018.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.
ADOpte A L'UNANIMITE.

2. Décisions modificatives :

- 2.1. L'absence d'une employée communale a nécessité un remplacement, à la suite de quoi il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget afin de rémunérer ce remplacement.
- 2.2. Le règlement de nouvelles factures du cabinet irh nécessite d'abonder le budget annexe Assainissement collectif sous forme d'une subvention exceptionnelle, le premier abondement de 35 000.00 € s'avère insuffisant, il sera donc majoré de 15 000.00 € pour le règlement des factures suivantes :
- Facture n°IR17008764 : 23 550,00 €HT soit 28 260,00 €TTC (émise le 01/12/2017, marché de maîtrise d'œuvre pour la création de réseaux d'assainissement collectif sur la Commune de CANAPLES (tranche ferme AVP).
 - Facture n°IR18001376 : 5 550,00 €HT soit 6 660,00 €TTC (émise le 27/02/2018, marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station de traitement des eaux usées par filtres plantes de roseaux (AVP 50 % mission complémentaire 1).
 - Facture n°IR18006095 : 1 687,00 €HT soit 2 024,40 €TTC (émise le 27/09/2018, marché de maîtrise d'œuvre pour la création de réseaux d'assainissement collectif sur la Commune de CANAPLES (tranche ferme PRO).
 - Facture n°IR18006096 : 10 850,00 €HT soit 13 020 €TTC (émise le 27/09/2018, marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station de traitement des eaux usées par filtres plantes de roseaux (AVP solde + PRO).

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** de prendre les décisions modificatives nécessaires à la mise en place de la rémunération et des règlements précités.
ADOpte L'UNANIMITE.

3. Budget annexe Assainissement :

Le budget assainissement 2018 est présenté à l'assemblée, une subvention exceptionnelle viendra abonder le compte 74 de ce budget et permettra d'aboutir à l'excédent de fonctionnement nécessaire au règlement des factures d'investissement dans le projet d'assainissement.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le budget d'assainissement tel qu'il est présenté.
ADOpte A L'UNANIMITE.

4. Assainissement collectif :

- 4.1. Une intervention des habitants de la rue des Côteaux quant à la mise en place de l'assainissement collectif dans un secteur où la majorité des habitations sont aux normes : le secteur concerné étant la dernière tranche du projet, les habitants sont informés des délais d'amortissement de leur assainissement individuel. Des interrogations sont soulevées quant au besoin et au coût des pompes de relevage nécessaires pour certaines habitations.
- 4.2. La date de clôture des appels d'offre pour la première tranche des travaux est reculée au 23 novembre 2018.
- 4.3. L'ouverture des plis est prévue le 26 novembre 2018 -14h00.
- 4.4. Les habitants de la première tranche recevront prochainement un questionnaire de collecte d'information relatif la phase préparatoire des premiers travaux.
- 4.5. Une réflexion sur la réhabilitation des trottoirs est à mener au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'assainissement.
- 4.6. Afin de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle, de prix préférentiel et de faciliter la gestion administrative du dossier assainissement collectif, une convention de groupement de commandes a été établie avec la commune d'Halloy les Pernois, cette convention stipule les modalités de collaboration entre les deux communes et induit une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Canaples pour le projet assainissement collectif.
Elle stipule aussi la contribution financière de la Commune d'Halloy à la rémunération de l'employée communale en charge de la gestion administrative du dossier.

La commune d'Halloy après en avoir délibéré le 19 octobre délègue la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Canaples selon les modalités de la convention.

Après délibération,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE cette délégation de maîtrise d'ouvrage selon les termes de la convention.
ADOpte A L'UNANIMITE.

- 4.7. Le dossier Assainissement collectif, engendre une surcharge de travail administrative, des heures de travail supplémentaires seront affectées en Mairie à cet effet à hauteur de 3 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Novembre. Un premier bilan du besoin sera fait au mois d'avril.

Après délibération,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE cette proposition .et accorde la mise en place de ces heures complémentaires.
ADOpte A LA MAJORITE.

Avis	Nombre de voix
Pour	09
Contre	0
Abstention	01

5. Emplois Cantine - Garderie :

5.1. Le surcroît d'activité notamment en Cantine, nécessite le recours à un emploi d'une durée hebdomadaire de 6h00 afin de garantir la qualité du service communal.

5.2. Les emplois CUI sont remplacés par des emplois PEC (Parcours emploi compétences), avec une aide allant jusqu'à 40% de la rémunération brute. Elle nécessite la mise en place obligatoire d'une formation si la personne concernée à moins de 50 ans, cette formation peut faire partie du plan de formation du CDG si la personne à plus de 50 ans.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le remplacement du CUI arrivant à échéance mi janvier par un PEC.

ADOpte A L'UNANIMITE.

6. Concours village Fleuri :

Afin de pouvoir concourir à l'obtention d'une fleur, une cotisation est nécessaire, cette cotisation s'élève à 90.00 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer à ce concours et de verser la contribution de 90.00 €.

ADOpte A L'UNANIMITE.

7. CAMDA : Dératisation :

Le contrat de la CAMDA concernant la dératisation arrive à échéance. Son renouvellement court d'octobre 2018 à Septembre 2019.

Un passage est prévu dans la commune la première quinzaine de Novembre.

Le montant de renouvellement du contrat s'élève à 1 339.30 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de renouveler son adhésion à ce contrat de dératisation.

ADOpte A L'UNANIMITE.

8. Vitraux de l'église :

Un rappel est fait des devis reçus concernant la réfection des vitraux de l'église :

Des subventions seront demandées pour la mise en place des réparations nécessaires.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de recourir à l'entreprise VITRAUX d'Art, atelier Claude BARRE, pour la dite réfection.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

9. Subvention exceptionnelle :

Afin de pouvoir valider l'ensemble des compétences relatives au thème du Cirque, l'école fera intervenir une association auprès des plus jeunes en complément de la classe de découverte des plus grands.

Le coût de cette intervention sera pris en charge par la coopérative scolaire à hauteur de 1 400.00 €, l'APE à hauteur de 500.00 € et le restant dû 1 200.00 € est sollicité auprès de la Commune.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

ACCORDE Une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire à hauteur de 1 200.00 € au titre du budget 2019.

ADOPTÉ A LA MAJORITE.

Avis	Nombre de voix
Pour	09
Contre	0
Abstention	01

10. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Après avoir exposé les modalités de mise en place de la RIFSEEP

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

INSTAURE La mise en place de la RIFSEEP.

AUTORISE la Maire à signer les documents relatifs à sa mise en place.

INSCRIT les dépenses nécessaires au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

11. Inondations :

Les études par drone de la chambre d'agriculture ont mis en avant les traces de coulées de boues.

Des aménagements sont envisagés par le biais de haies, de fossés, de bacs de rétention et ce sur plusieurs années.

Ces travaux seront pris en charge par les Communautés de Communes Nièvre et Somme et Nord Picardie.

Les agriculteurs seront contactés pour une contribution aux aménagements par le biais du sens des cultures et du maintien des pâtures autour du village.

Une réunion publique se tiendra à Canaples le 10 janvier prochain.

Dans un premier temps, l'existant sera remis en état. Avec la mise en place de ponts guidant le passage de cours d'eau notamment au pont Woignas et au niveau de la salle d'activités de la Commune d'HAVERNAS.

La commune mettra en place un entretien bi annuel des rivières afin de prévoir au mieux les risques d'inondation et de vérifier les éventuels obstacles.

12. Question diverses :

- La vitesse des véhicules dans la rue des Côteaux, il serait peut être nécessaire d'envisager un marquage au sol notamment dans les virages.
- Fibre optique : les premières réunions publiques sont prévues le 23 novembre pour l'aspect technique et le 06 décembre pour l'aspect commercial.
- Maintien de deux extincteurs extérieurs ainsi le rajout d'un extincteur au bibliobus.
- Le contrôle des extincteurs et des BAES est réalisé par Sécurité feu, Socotec ne devrait plus intervenir sur ce dernier point.
- L'état de l'abri bus nécessite une réfection en peinture.
- Nous sommes toujours en attente du taux d'imposition sur les ordures ménagères au titre de l'année 2019.
- La recherche d'un terrain pour l'installation de l'antenne orange se poursuit.

Les vœux du Maire se tiendront le 13 Janvier 2019.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Marcel POISSON
Maire de Canaples